

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 JUIN 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
06/4/29
DOSSIER N°5720**

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE
CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NOUVELLE-
AQUITAINE (CEN-NA) - ANNÉES 2023-2025**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Luc LEGER à Marinette JOUANNETAUD
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Isabelle PENICAUD

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire
d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA) - Années 2023-2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2023-06/4/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025, *joint en annexe à la présente délibération*, à intervenir entre le Département et le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour la préservation concertée et la mise en valeur du patrimoine naturel à enjeux de la Creuse, qui définit les modalités du partenariat et prévoit une subvention départementale maximale de 35 000 € ;

- de désigner Monsieur Thierry GAILLARD, en tant que Conseiller départemental référent pour suivre ce partenariat ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ne prend pas part au vote :

M. T. Gaillard, Elu au Conseil d'Administration du CEN.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET